Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 59 (1967)
Heft: 3

Rubrik: Au fil de l'actualité

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

voire l'unanimité sur la plupart des problèmes fondamentaux qui ont été traités, a permis d'atteindre les objectifs figurant à l'ordre du jour de la session. Certes, a ajouté l'orateur, certaines divergences de vues subsistent quant à l'exercice intégral des droits syndicaux et à la réduction de la durée du travail, qui prend un caractère d'actualité toujours plus marqué à la suite du développement de l'évolution technique de notre époque et ses répercussions sur les conditions de travail, aussi bien que sur la situation économique des pays. Il a rappelé certaines mesures contenues dans la recommandation concernant la réduction de la durée du travail (recommandation N° 116 de 1962) qui établit la norme de la semaine de quarante heures comme norme sociale à atteindre, par étapes, si nécessaire, tout en garantissant le maintien du salaire. Ce problème de la durée du travail, du repos et des loisirs n'est pas seulement une question matérielle; il constitue aussi un témoignage du respect que l'on doit aux travailleurs, à la dignité de l'individu. L'orateur a terminé son allocution en rappelant que l'effort d'entente des trois parties démontre que, sous l'égide de l'OIT, l'ensemble de la politique sociale prend une place de premier plan dans le contexte de la politique générale, et que la paix sociale, en tant qu'élément constructif des économies nationales aussi bien que facteur indispensable à l'établissement de la paix dans le monde, est un objectif vers lequel ne peuvent que tendre toutes les bonnes volontés.

Les conclusions et résolutions adoptées seront maintenant communiquées au conseil d'administration du BIT. Les gouvernements et les organisations nationales d'employeurs et de travailleurs pourront s'en inspirer pour favoriser la paix sociale qui est aussi un élément non négligeable de la paix tout court, comme l'a si bien dit notre ami Jean Möri.

Au fil de l'actualité

Par *Jean Möri*

La Suisse prospère

N'en déplaise aux Cassandre, la politique conjoncturelle de la Confédération n'a pas si mal réussi.

Il est vrai que la récession économique de quelques Etats étrangers a été ressentie également dans notre pays. Les besoins de l'économie allemande en produits suisses ont baissé de presque 70 millions de francs au cours du quatrième trimestre de l'année 1966, par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Le taux de croissance des exportations a baissé au total de 13,5 % à 7,3 % durant la

même période. De ce fait, le déficit de la balance commerciale n'a pas diminué durant ce dernier trimestre.

En revanche, le 181e rapport de la Commission de recherches économiques, publié en supplément de la *Vie économique* de février 1967, mentionne les réjouissantes améliorations des taux de croissance des exportations vers les Etats-Unis (plus 21 %), le Japon (plus 41 %) et l'Italie (plus 16 %).

Les auteurs de ce rapport déduisent de cette croissance réjouissante que le développement de l'économie allemande n'est pas représentative du développement économique mondial et qu'il n'existe aucun motif de pessimisme aussi longtemps que la demande d'importation des Etats-Unis se maintient.

Ces bonnes nouvelles n'empêcheront évidemment pas les désenchantés de poursuivre leurs lamentations indécentes concernant les inconvénients de la politique conjoncturelle dont ils feignent d'ignorer totalement les bienfaits, comme s'ils avaient été touchés par la baguette de la malfaisante fée Carabosse.

Cinquantième anniversaire du Cercle ouvrier lausannois

A l'occasion de l'assemblée générale du Cercle ouvrier lausannois du 17 février, les délégués des organisations ouvrières ont commémoré le cinquantième anniversaire de la fondation du Cercle ouvrier lausannois.

En fait, les 26 juillet et 30 octobre 1916, ce fut plutôt la naissance d'une idée puisque la décision prise par Victor Mermoud, Emile Guggi – fondateur des Imprimeries populaires de Lausanne – et Charles Engeler, de créer le cercle ouvrier lausannois n'aboutit que le 15 mars 1927. Le Cercle typographique de la rue Pichard devint la Maison populaire dans l'accueillant Café Helvétique qui fait encore les belles soirées d'une clientèle tranquille.

En 1934 fut constituée la Société immobilière de la Place Chauderon avec reprise de l'immeuble du Café Occidental.

En 1959, les constructeurs posèrent la première pierre de la nouvelle Maison du Peuple qui fut inaugurée le 14 juillet 1961.

Ce jubilé de la naissance d'une idée qui a heureusement passé dans la pratique valait sans doute les joyeuses festivités du 17 février qui réunirent les gérants actuels et les représentants des associations membres.

Un grand syndicaliste disparaît

Le Conseil d'administration du Bureau international du travail a rendu hommage à la mémoire du collègue Vermeulen, décédé en décembre dernier à l'âge de 59 ans.

Formé à l'école hollandaise, Vermeulen fit une belle carrière dans le mouvement syndical de son pays. Il fut nommé d'abord secrétaire général adjoint du Centre syndical des Pays-Bas et, en 1941, secrétaire général de la même organisation qui fusionna avec la Fédération des syndicats.

Pendant l'occupation, notre collègue abandonna son poste pour se livrer à des activités plus en rapport avec sa conception de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés individuelles.

Après la libération, il devint membre du Conseil économique et social des Pays-Bas.

Le défunt développa également une activité intense à la Conférence internationale du travail d'abord, en qualité de représentant des travailleurs de son pays, puis, durant deux législatures, il siégea au Conseil d'administration du BIT, dont il fut un des éléments dynamiques du Groupe des travailleurs.

Sa préoccupation dominante était la défense des droits de l'homme et spécialement de la liberté syndicale.

En 1955, il représenta le Conseil d'administration du BIT à la cinquième session de la Commission du pétrole, à Caracas. Il fut expulsé du Venezuela pour avoir critiqué la dictature de Perez Jimenez. Sur quoi, la commission du pétrole suspendit ses travaux. La session dut se tenir l'année suivante dans l'accueillante Genève respectueuse des droits élémentaires de l'homme et de la liberté syndicale.

C'est vraiment une personnalité syndicale d'une envergure exceptionnelle qui vient de disparaître.

Une économie superflue

L'humoriste de la *Suisse* révélait au début de mars que le Département fédéral de l'intérieur avait résilié l'abonnement au grand quotidien de la Ville des Nations. Le motif avancé par le service d'information dudit département était une décision prise « dans le cadre des mesures d'économie que tous les services de la Confédération se doivent d'appliquer ».

Or, l'exemplaire adressé au chef du Département fédéral de l'intérieur de notre ami Hans-Peter Tschudi, est un abonnement gratuit mis en service dès 1920 déjà !

Une économie superflue comme on voit. Elle amusa quelques membres travailleurs du Groupe ouvrier du Conseil d'administration du BIT qui siégeait alors dans le Palais du travail par une journée avant-coureuse de printemps.

Un fonds Richard Bringolf

La Municipalité de la Tour-de-Peilz a décidé la création d'un Fonds Richard Bringolf qui doit permettre de pallier les lacunes des systèmes cantonal et communal de bourses d'apprentissage et d'études.

Afin de sauvegarder une certaine souplesse, la Municipalité n'édictera aucun règlement, aucune règle objective d'attributions. De telles règles risquent parfois de constituer un barrage artificiel pour un candidat, mais l'absence de tout critère peut aussi être un obstacle à une juste utilisation des fonds.

Il s'agit en l'occurrence d'un changement d'affectation de la dépense de 15 000 fr. que la Municipalité prévoyante avait d'ores et déjà mise de côté pour la réception à la Tour-de-Peilz du président du Grand Conseil pour 1967 qu'aurait été Richard Bringolf, si la mort ne l'avait pas privé de cet ultime honneur.

Choyons la relève

Vendredi 20 janvier avait lieu à La Chaux-de-Fonds l'inauguration d'un vaste complexe de divers services destinés aux jeunes gens de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Sous le même toit, sont logés aujourd'hui dans des locaux modernes une clinique dentaire scolaire, la médecine générale scolaire, les offices d'orientation professionnelle, des apprentissages et des bourses.

A La Chaux-de-Fonds également, l'orientation professionnelle, dont Camille Brandt s'était fait le promoteur éclairé, débuta il y a environ un demi-siècle et s'est continuellement développée.

L'office des apprentissages, quant à lui, peut se prévaloir d'une longue et très fructueuse activité. Au-delà de cette tâche administrative et de la protection nécessaire des apprentis, cet office s'occupe également du service des bourses qui mérite incontestablement une attention particulière en cette époque où l'on réclame volontiers la démocratisation des études et de la formation professionnelle dans les écoles supérieures.

Employeurs suédois à la page

Du *Bulletin* de la Fédération internationale des ouvriers sur métaux, nous apprenons qu'un accord contractuel est intervenu entre les partenaires sociaux concernant l'intégration des travailleurs étrangers en Suède.

Moins pusillanimes que les employeurs de notre pays qui, à part d'honorables exceptions – telles que celle des groupements patronaux vaudois – continuent d'envisager cette main-d'œuvre d'appoint comme le meilleur moyen de freiner la croissance des niveaux de vie, les Suédois moins versatiles et plus sûrs de leur propre force admettent carrément de recommander aux travailleurs étrangers d'adhérer aux syndicats.

Les parties contractantes s'engagent d'autre part à intervenir non seulement pour assurer à la main-d'œuvre étrangère un accueil adéquat sur les lieux de travail et d'habitation, mais surtout pour faciliter l'assimilation par l'enseignement de la langue suédoise et l'égalité de traitement de tous les travailleurs qu'ils soient suédois ou étrangers.

Voilà de nouvelles démonstrations de la maturité des partenaires sociaux qu'il convient de citer en exemple également dans notre pays.

Un fonds de la formation professionnelle en France

Par décret du 18 janvier de cette année, un conseil de gestion du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale a été institué en France.

Il a pour but d'élaborer sur la base des directives du Comité interministériel un projet de répartition des crédits entre les départements.

Le Conseil de gestion est tenu régulièrement informé des actions entreprises par les départements ministériels dans le cadre des crédits qui lui ont été attribués à ce titre ainsi que des actions exceptionnelles, des études et des expériences témoins.

C'est un représentant du Premier Ministre qui préside cet organisme composé d'une représentation de différents ministères ainsi que de personnalités désignées par arrêté ministériel en raison de leur compétence en la matière

A ce dernier titre figure le nom de Roger Louet, secrétaire confédéral de la CGT-Force ouvrière.

L'OCDE et la Suisse

Dans la série des études économiques, l'Organisation de coopération et de développement économique de l'OCDE a consacré comme d'habitude une publication spéciale à la Suisse, de 1965 plus exactement.

Il est intéressant de constater que le résultat des mesures restrictives frappant les entrées de capitaux étrangers et les dispositions limitant l'expansion du crédit bancaire qui ont été prises dans notre pays pour lutter contre la surchauffe sont jugés de façon assez favorables.

Le contraire eût été étonnant. Ces mesures ont contribué en effet à réduire considérablement le déficit de la balance commerciale.

De même, le rapport de l'OCDE manifeste la plus grande compréhension à l'égard du contrôle de l'emploi des travailleurs étrangers et de l'arrêté fédéral pour la réduction de 5 % des effectifs entre le 1er mars et le 1eo juillet 1965.

Il est d'ailleurs symptomatique de constater que les adversaires les plus résolus de la politique conjoncturelle de la Confédération, spécialement des arrêtés fédéraux sur le crédit, ont été obligés d'admettre finalement que cette politique a abouti à certains résultats concluants.

Le deuxième chapitre est consacré à l'amélioration de la situation économique.

En ce qui concerne les prix et les coûts, le rapport note que le ralentissement de la conjoncture s'est accompagné en 1965 d'une plus grande stabilité des prix dans un certain nombre de secteurs.

La hausse du coût de la construction s'est encore atténuée. En octobre, le coût de la construction n'avait progressé à Zurich que de 3 % par rapport à l'année précédente, alors qu'en 1963 la hausse avait atteint 8,4 %. N'empêche que la hausse de l'indice des prix à la consommation pour la seule année 1965 atteignit 4,9 %, ce que ne pouvait mentionner l'étude de l'OCDE, préparée vraisemblablement avant la fin de l'année.

En revanche, en se référant aux données les plus récentes qui remontent à octobre 1964, l'OCDE relève une augmentation de 8,1 % par an des salaires horaires de l'industrie et de 5 % de ceux du bâtiment, qui étaient de 5,7 % pendant les trois premiers trimestres de 1964.

Selon les dernières statistiques de l'OFIAMT, qui viennent d'être publiées dans la *Vie économique*, les résultats de l'enquête d'octobre révèlent que de 1964 à 1965 les salaires moyens ont augmenté en effet de 7,5 % et les traitements des employés de 6,9 %. Compte tenu du renchérissement, ces augmentations ne représentent plus que 3,4 % de moyenne pour les ouvriers et à peine 2,8 % pour les employés. On reste ainsi en dessous de la croissance de la productivité, estimée à 4,4 % par le professeur Max Weber et qui correspond à celle du revenu national brut.

En ce qui concerne les perspectives et mesures nécessaires, mentionnées dans le troisième chapitre, on constate une certaine analogie entre les constatations de l'OCDE et les revendications de l'Union syndicale, puisque les unes et les autres tendent à la création d'instruments monétaires – sous forme principalement d'opérations d'open-market et de coefficients de réserves. Le rapport est d'avis que l'étude du rôle que pourrait jouer le budget fédéral dans la politique de stabilisation devrait également être entrepris.

En conclusion, le rapport constate que le programme anti-inflationniste du gouvernement semble avoir réussi dans une large mesure à résorber la demande excédentaire, à redresser l'équilibre de la balance des paiements courants, à réduire les entrées de capitaux et à ralentir la hausse des prix dans de nombreux secteurs. Sans aucune modification importante de la politique poursuivie jusqu'à présent, la pression de la demande devrait continuer de décroître en 1966. La balance des paiements pourrait alors devenir excédentaire. Compte tenu de cette éventualité et de la possibilité d'un nouvel accroissement des entrées de capitaux privés, il pourrait être opportun, selon l'OCDE, d'accroître les exportations de capitaux, notamment sous forme d'aide publique au développement.

La politique des deux dernières années tendant à restaurer la stabilité économique s'étant révélée efficace, il importe selon l'OCDE « de mettre sur pied un ensemble d'instruments monétaires et budgétaires qui permettrait de faire face aux problèmes de la stabilisation ».